

# ALÉAS ÉCONOMIQUES, CLIMATIQUES ET POLITIQUES

État des lieux des perturbations qui affectent les agriculteurs bio d'Occitanie

Les cahiers pro de DEFIBIO | N°11 | Décembre 2025



Les agriculteurs bio d'Occitanie sont confrontés depuis 2020 à des aléas accrus liés au changement climatique et aux instabilités économiques, dans un contexte d'incertitude quant au soutien public. Cette note propose d'en faire un bilan.

## ALÉAS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique touche inégalement les agriculteurs bio selon les filières et les territoires. Pour autant, les agriculteurs rencontrés estiment que les effets s'accroissent ces dernières années, à travers des épisodes climatiques extrêmes et une pression sanitaire accrue qui vient affecter les conditions de production.

Tout d'abord, les rythmes saisonniers évoluent et cette évolution affecte les végétaux. Les cultures pérennes sont impactées par des hivers plus doux, qui causent un débourrement précoce de la végétation et l'expose à des gels tardifs dans des stades plus avancés et provoquent des pertes de production. Les canicules et sécheresses peuvent causer des chutes de feuilles estivales et conduire, lors d'épisodes de chaleur automnaux et hivernaux, à des refloweraisons désaisonnées. Ces perturbations du cycle de la plante consomment de l'énergie et peuvent avoir une incidence sur la production de la saison à venir.

Les cultures annuelles sont également touchées par les épisodes météorologiques extrêmes liés au changement climatique. Dans la plaine du Roussillon, les maraîchers sont confrontés à une sécheresse depuis 2022. Le manque de pluie a réduit les ressources en eau souterraines et superficielles disponibles, menant à des restrictions d'irrigation réglementaires, voire à des situations où l'eau d'irrigation n'est plus disponible à certaines périodes ou sur certaines parcelles. Du fait de ces restrictions et de la dépendance à l'irrigation du maraîchage méditerranéen, la production a été temporairement diminuée, ce qui a impacté la situation économique des exploitations et l'approvisionnement des filières. ►

### Méthodologie

Les éléments présentés résultent pour l'essentiel de quatre études menées en Occitanie en 2023 et 2024 dans le cadre de stages du projet DEFIBIO. Ces études avaient des objets variés, aussi bien au regard des filières enquêtées que des questions de recherches posées, mais elles avaient en commun de faire remonter un constat au sujet des forts aléas vécus par les agriculteurs et les autres professionnels du secteur biologique occitan. Nous rassemblons ces éléments dans un document que nous pensons complémentaire aux études plus techniques, quantitatives et ciblées sur des filières particulières qui ont été publiées par ailleurs.

► Ensuite, l'évolution du climat favorise également le développement de bioagresseurs en dehors de leur aire de répartition, mais également sur des périodes plus longues. Ces bioagresseurs affectent les productions bio comme non-bio, mais le mode de production biologique implique un périmètre de solutions de gestion plus restreint. Le cahier des charges bio a été conçu dans une approche systémique : un matériel végétal adapté aux conditions pédoclimatiques, une nutrition équilibrée pour favoriser la santé des plantes et des pratiques de prophylaxie pour réduire la pression des bioagresseurs. Cette structuration du système agricole biologique est vectrice d'une meilleure résilience face aux aléas et peut être accompagnée de l'usage de produits phytosanitaires autorisés en agriculture biologique. Cependant, l'efficacité de ces produits naturels est limitée. Les pesticides de synthèse autorisés en conventionnel peuvent *a contrario* permettre de passer outre cette gestion agronomique systémique, en rattrapant certaines situations très déséquilibrées. Les systèmes biologiques peuvent donc être particulièrement mis en difficulté par le développement de nouveaux ravageurs migrant hors de leur zone climatique d'origine. La palette de solutions de régulation biologique peut s'avérer alors insuffisante, comme c'est le cas face à *drosophila suzukii* en cultures pérennes.

Les hivers moins rigoureux observés depuis 2022 ont également impacté les cultures annuelles, en favorisant la prolifération de ravageurs jusque-là inconnus tels que la pyrale du haricot. Cette situation aggrave les conditions de culture du soja, production phare dans les rotations des céréaliers bio, déjà vulnérables aux stress thermiques et hydriques. En l'absence de produits phytosanitaires utilisables en agriculture biologique pour contrer ces attaques de ravageurs sur les cultures, des barrières physiques peuvent également être mises en place (filet anti-insectes en vergers, par exemple). Cependant, cela nécessite du temps de travail et des coûts supplémentaires.

Les productions animales sont également affectées par le changement climatique, particulièrement lors des périodes de chaleur estivale. Ces épisodes conduisent les animaux à des situations de stress thermique qui nuisent à la santé des troupeaux (sensibilité accrue aux maladies notamment) et perturbent la production et la reproduction. En outre, le changement climatique favorise de nouveaux parasites. Comme pour les productions végétales, le cahier des charges biologique implique des contraintes spécifiques face à cette situation. Il est basé sur des principes de gestion de la santé animale par des règles plus strictes qu'en non-bio (interdiction des productions hors sol, accès au pâturage dès que les conditions le permettent, races adaptées aux conditions pédoclimatiques et densité plus faible en bâtiment). Pour soigner les animaux, les producteurs bio disposent de la même palette de solutions que leurs homologues non-bio mais les traitements allopathiques préventifs sont interdits et le nombre de traitements allopathiques est très limité. Une autre contrainte concerne les délais d'attente post-traitement qui sont doublés (avant de recommencer la traite ou de conduire l'animal à l'abattoir pour en valoriser la viande).

Enfin, les aléas climatiques affectent particulièrement la capacité à maintenir l'autonomie fourragère des élevages. Bien que cet aléa concerne toutes les filières animales, cela peut être plus difficile à gérer pour les exploitations en agriculture biologique. En effet, la réglementation bio exige qu'au moins 70% de l'alimentation des animaux provienne de l'unité de production ou soit produite en coopération avec d'autres exploitations bio situées dans la même région. La recherche d'autonomie fourragère sur une exploitation bio est donc requise, mais elle peut être fragilisée par de mauvais rendements liés aux aléas climatiques. L'éleveur bio doit dans ce cas acheter des fourrages biologiques, généralement plus chers, ou réduire son cheptel, ce qui a un impact sur sa situation économique.



## ALÉAS ÉCONOMIQUES

Le second ensemble d'aléas est de nature économique : il porte sur les dynamiques de marché, national et international, et sur la hausse des coûts de production subie par les agriculteurs et les autres acteurs des filières bio.

Le marché français des produits bio est caractérisé depuis le début des années 2020 par une forte instabilité (données Agence Bio pour ce paragraphe). Il a d'abord connu une croissance régulière et soutenue depuis 2010, conduisant à un doublement de la consommation de produits bio entre 2015 et 2020. Cette situation offrait aux producteurs un pouvoir de négociation et permettait une stabilité des prix. L'année 2021 a alors marqué un point de rupture, avec deux années consécutives de baisse de la consommation (respectivement de 1 et 5% pour 2021 et 2022) suivies par une année de stabilité et une année de légère reprise (+0,8% en 2024). Cette instabilité a concerné plus fortement les agriculteurs bio ayant comme principal débouché la grande distribution généraliste, segment dont les ventes en valeur ont décroché de 17% entre 2020 et 2024. Cette contraction des débouchés a eu de nombreux impacts sur l'ensemble des acteurs des filières biologiques (agriculteurs, coopératives, grossistes, magasins de distribution, etc.). Or, si une enseigne de grande distribution peut aisément et rapidement revoir à la hausse ou à la baisse la part du bio dans son offre, les acteurs en amont n'ont pas la même flexibilité : la conversion bio prend plusieurs années et affecte simultanément plusieurs productions de la ferme ; certains équipements des exploitations, coopératives ou entreprises sont spécifiques pour l'activité bio et représentent un investissement significatif non immédiatement réutilisable en conventionnel.

Ce déséquilibre a des effets sur les prix payés aux agriculteurs, selon des modalités qui dépendent aussi de facteurs économiques extérieurs à la dynamique du marché national. Le cas des grandes cultures biologiques illustre bien cette situation. Alors qu'en 2022, la guerre en Ukraine et la forte réduction des exportations de ce pays ont été vectrices d'une demande et d'un prix des céréales bio comme non-bio très élevés, cette situation s'est inversée en juillet 2023, où l'effondrement des cours du blé a été couplé à une diminution de la demande en produits bio. Les organismes stockeurs et coopératives ont été contraints de proposer des prix d'achat bio similaires au non-bio alors même que les producteurs faisaient face à une hausse des coûts de production. ►



► Le secteur viticole est également confronté à ce type d'aléas économiques. Le rehaussement des droits de douane et la pandémie de Covid-19 ont impacté les exportations. Les difficultés du secteur viticole bio sont alors doubles puisqu'elles cumulent crise du secteur et crise du marché bio. Les stocks excédentaires ont poussé les exploitations à accepter des prix plus bas. On peut néanmoins noter un impact différencié en fonction des types de systèmes agricoles. Les vigneron·ne·s bio actuellement les plus fragiles sont ceux qui livrent en vrac en cave coopérative ou travaillent avec des négociants. Ces systèmes, souvent basés sur des économies d'échelle par une production en volume plutôt qu'à une recherche de valorisation basée sur de la vinification au domaine, sont d'autant plus impactés que les volumes demandés et les prix sont bas. Lorsque les capacités de stockage au sein de l'exploitation sont limitées, leur dépendance aux prix fixés par les intermédiaires les expose davantage aux fluctuations du marché.

En maraîchage orienté vers des circuits longs de commercialisation, la crise de la bio a été perçue de deux manières. La première concerne une baisse des volumes demandés par les clients des metteurs en marché et une baisse des prix de vente. Couplé à la hausse des coûts de production dans un contexte d'inflation, les exploitations se retrouvent dans des situations économiques difficiles. Certains maraîchers bio envisagent alors une déconversion ou un arrêt de leur activité. Ensuite, la gamme des produits demandée par les premiers metteurs en marché a été réduite, ce qui entraîne une spécialisation des exploitations autour des productions encore commercialisées.

Les filières laits bio d'Occitanie traversent également une crise. Jusqu'en 2023, les entreprises de collecte et/ou de transformation du lait bio ont fait face à des volumes collectés supérieurs à la demande. Des événements particuliers peuvent aussi déstabiliser les filières. La pandémie du Covid-19 a impacté la filière lait de vache biologique par une fermeture des exportations de poudre de lait bio vers la Chine. Néanmoins, le prix du lait bio est resté relativement stable et demeure légèrement supérieur au prix du lait non-bio. Le principal souci des éleveurs bio rencontrés est la hausse de leurs coûts de production.

## Des aléas qui se combinent

Les perturbations auxquelles font face les agriculteurs bio d'Occitanie ne sont, pour partie, que le prolongement d'aléas relativement habituels dans la production et les marchés agricoles.

Ils apparaissent néanmoins comme nouveaux par les professionnels du secteur bio en raison de leur ampleur ou de leur caractère difficile à prévoir. Il faut aussi signaler que les aléas peuvent se combiner de multiples façons, parfois avec des effets d'amortissement, parfois avec des effets d'amplification des difficultés.

Par exemple, en 2022, la faiblesse des rendements et la hausse des coûts de production des cultures de céréales et oléo-protéagineux ont été compensées par une forte valorisation des productions qui, comme la hausse du prix des intrants, était liée à la guerre en Ukraine. À l'inverse, le maraîchage bio en circuits longs semble ces dernières années subir un effet ciseaux entre des recettes qui diminuent et des charges qui augmentent. Ces exploitations sont d'autant plus sensibles à chacun des aléas que leur trésorerie est fragilisée par les autres aléas.



## ALÉAS LIÉS AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Dans ce contexte, un dernier ensemble d'aléas mérite d'être observé de près : ceux liés aux politiques publiques. Les agriculteurs et les autres acteurs des filières bio peuvent bénéficier de soutiens de différentes natures, venant récompenser les bénéfices du mode de production biologique (voir leur cartographie réalisée dans le Cahier pro de DEFIBIO n°1). Ces aides peuvent jouer un rôle d'amortisseur face aux aléas, mais leur instabilité peut aussi constituer un aléa en tant que tel.

Ainsi, les producteurs qui s'engagent en agriculture bio accèdent à une aide dédiée à la conversion pendant cinq ans. Ils peuvent également activer d'autres aides dont la plupart bénéficient d'une modulation (bonus) si le demandeur est en AB (exemple de la Dotation Jeune Agriculteur ou de l'aide aux investissements matériels). De plus, l'existence d'un crédit d'impôt bio représente un soutien facile d'accès (en comparaison à d'autres aides), et indifférencié pour les producteurs bio car basé sur le chiffre d'affaires réalisé en bio.

Ces différents dispositifs font l'objet de discussions régulières sur leur maintien et leur revalorisation entre acteurs du monde agricole et pouvoirs publics. Par exemple, pour la programmation PAC 2023-2027, la Commission européenne a demandé en 2022 à la France de revoir son Plan Stratégique National, car les aides versées aux producteurs (« écorégimes ») présentaient un niveau équivalent entre le label AB et la mention HVE. Une nouvelle version a été présentée dans laquelle un supplément est accordé aux exploitations biologiques non-mixtes.

De plus, face aux difficultés économiques subies par les producteurs bio en 2022 et 2023, le ministère de l'Agriculture a débloqué des aides de crise en trois vagues successives. Ces aides, nécessaires pour les exploitations, ont cependant rencontré des limites. Les règles d'attribution ont évolué entre les trois périodes, créant des différences d'accès et de montant. Il a pu ressortir un manque d'harmonisation et donc d'équité pour les bénéficiaires.

D'autres soutiens publics peuvent être marqués par de l'instabilité. Ainsi, en 2023 et 2024, la baisse du marché bio a donné lieu à un accroissement du budget du Fonds Avenir Bio destiné au soutien des investissements par les entreprises bio (voir le Cahier pro de DEFIBIO n°5) et à une relance des plans de communication orchestrés par l'Agence Bio pour relancer la consommation. Toutefois, à rebours de ce premier mouvement, le ministère de l'Agriculture a annoncé mi-2025 une diminution de 15 millions d'euros du budget de l'Agence Bio, soit la suppression d'une partie du budget de communication et la réduction de moitié de la dotation du Fonds Avenir Bio. Même si les agriculteurs bio ne sont que des bénéficiaires indirects de ces actions, ils peuvent considérer cela comme un signe supplémentaire de traversée d'une période de fortes turbulences pour l'agriculture biologique française.



## QUE RETENIR

- Les aléas liés au changement climatique impactent les productions bio, végétales comme animales, en venant modifier les cycles végétatifs, les aires de répartition des bioagresseurs et la disponibilité en eau et en fourrage.
- L'instabilité de la demande en produits biologiques, la hausse des coûts de production et divers évènements géopolitiques pèsent aussi sur la pérennité économique des exploitations bio.
- Bien que l'agriculture biologique soit soutenue et valorisée par des soutiens publics, le maintien du montant des aides reste soumis à des formes d'instabilité.

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Marie-Angéline Magne, Vincent Thenard, Amaury Felgerolles. **Vulnérabilité des systèmes d'élevage bovin lait biologiques dans un contexte socioéconomique et climatique en tension.** INRAE, ENSFEA. 2024, 6p. <[hal-04974851](https://hal-04974851)>
- Interbio Occitanie, Les chiffres clés de la bio en Occitanie, <https://www.interbio-occitanie.com/connaitre-la-bio/chiffres-cles-de-la-bio/>

## REMERCIEMENTS

**Charlotte Derbecq, Armand Roux de Reilhac, Charlotte Sirieix et Yanis Verkleven,** stagiaires du projet DEFIBIO en 2023 et 2024 et qui ont respectivement travaillé sur les filières lait de brebis, lait de vache, grandes cultures/viticulture et maraîchage.

### POUR CITER CE DOCUMENT

Felgerolles A., Brunel S., Glandières A., Graner A., Le Velly R. 2025. **Aléas économiques, climatiques et politiques : État des lieux des perturbations qui affectent les agriculteurs bio d'Occitanie.** Les cahiers pro de DEFIBIO,11, programme TETRAE-Occitanie

### LES AUTEUR.ICES DE LA NOTE

Amaury Felgerolles, INRAE, UMR Innovation  
Sara Brunel, Interbio Occitanie  
Anne Glandières, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie  
Axel Graner, INRAE, UE Maraîchage  
Ronan Le Velly, Institut Agro Montpellier, UMR Innovation

Crédits photo : © INRAE  
Bertrand Nicolas / Christophe Maitre / Jean-Marie Bossenec

Maquettage :  Terre Nourricière

## Plus d'informations sur les sites DEFIBIO

<https://www.tetrae.fr/les-projets/defibio> | <https://www.interbio-occitanie.com/projet-defibio>

Le projet DEFIBIO est cofinancé par :



Le projet DEFIBIO est copiloté avec :